



N°2024- /ABF/RFA/PC

01/07/2024

COMMUNIQUE

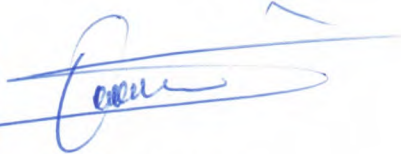
L'Ambassade du Burkina Faso à Berlin, a le plaisir d'informer les Burkinabè ayant répudié leur nationalité au bénéfice de la nationalité allemande qu'ils peuvent, à la faveur de la nouvelle loi allemande sur la nationalité entrée en vigueur le 27 juin 2024, adresser à l'ambassade, pour transmission aux autorités compétentes, un dossier de demande de réintégration comprenant :

- Une demande de réintégration timbrée à cent vingt (120) euros, adressée à Monsieur le Procureur du Faso près le Tribunal de grande Instance de Ouaga I ;
- Une copie de leur décret portant répudiation de nationalité.

NB : Ceux qui ont répudié leur nationalité avec leurs enfants mineurs doivent mentionner dans leur demande les noms desdits enfants s'ils sont toujours mineurs. S'ils sont majeurs, ils formulent eux-mêmes leurs demandes.



L'Ambassadeur


Toro Justin OUORO
Chevalier de l'Ordre National